

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-58

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-58 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire (dossier 1239570002)

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 février 2023 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-58, tiendra une assemblée publique de consultation le 22 février 2023, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QUE le règlement projeté vise à transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 14 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert